



750 - Voilà la vraie usure (riba)

question

Une personne a voulu emprunter de l'argent à une banque sans avoir à payer des intérêts parce que ceux-ci relèvent du riba. L'un des responsables de la banque lui dit : « Si vous voulez éviter le riba, vous pouvez prendre de moi un million, quitte à me donner deux millions un an plus tard. Un des millions sera un remboursement de la dette et l'autre restera entre mes mains pendant un an, comme vous aviez gardé mon argent pendant un an. Au bout d'une année, vous prendrez votre million. Cela relève-t-il du riba ou pas ?

Eclairez-nous, vous en serez récompensé.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Voilà le vraie riba. Et il n'est permis en aucun cas parce que l'objectif visé à travers le prêt est la facilitation au musulman de la réalisation de ses intérêts. Il a été rapporté d'Ibn Abbas (P.A.a) qu'un prêt versé en deux temps équivaut à une aumône. Si la banque vous octroie un crédit d'un million de rials pour la durée d'une année et à condition que vous remboursiez le million + un million à déposer à la banque qui le bloque pendant un an en contrepartie du crédit qui vous a été octroyé, cela est unanimement interdit selon le consensus des musulmans. Car le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Tout prêt qui profite au créancier relève du riba** . Ceci est la version d'al-Baghawi. En fait, il vous a prêté un million de rials, à condition que vous lui donniez un million de plus, afin qu'il procède à des achats et ventes et se réserve le bénéfice. Cette condition lui procure un avantage. C'est pourquoi elle est caduque de l'avis unanime des Musulmans.

Cher frère,

Vous ne devez rembourser à la banque que le million qui vous a été prêté. Ne lui donnez pas



l'autre million à bloquer pendant un an. Ceci est interdit selon l'avis unanime des ulémas. La banque ne doit percevoir que le montant du prêt, car Allah dit : **ô les croyants! Craignez Allah et renoncez au reliquat de l' intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l' annonce d' une guerre de la part d' Allah et de Son messenger. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne lésez personne, et vous ne serez point lésés. (Coran, 2 :278 - 279)**